



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana-Tanindrazana-Fandrosoana

MINISTERE DE L'ENERGIE
ET DES HYDROCARBURES

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'ECOLOGIE ET DES FORETS

STRATEGIE NATIONALE D'APPROVISIONNEMENT EN BOIS ENERGIE

18 juin 2018

TABLE DES MATIERES

1. PREAMBULE	1
2. SITUATION RESUMEE DU BOIS ENERGIE A MADAGASCAR	1
3. ENJEU ET OPPORTUNITES DU BOIS ENERGIE A MADAGASCAR	3
4. OBJECTIFS ET ORIENTATIONS DE LA SNABE	5
LES CINQ PRINCIPES SUIVANTS PRESIDERONT LA MISE EN ŒUVRE DE LA SNABE	6
4.4.1. AXE STRATEGIQUE N°1 : SOUTENIR LA CROISSANCE DURABLE DE L'OFFRE DE BOIS ENERGIE	8
4.4.2. AXE STRATEGIQUE N°2 : FAVORISER LA REDUCTION DE LA DEMANDE DE BOIS ENERGIE	9
4.4.3. AXE STRATEGIQUE N°3 : METTRE EN PLACE LES CONDITIONS CADRE ESSENTIELLES POUR LA SNABE	10
5. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE REVISION DE LA STRATEGIE	12

1. PREAMBULE

Madagascar s'est dotée d'une nouvelle Politique forestière, promulguée le 16 mai 2017 et ainsi que d'une Nouvelle Politique de l'Energie 2015-2030, publiée en 2015. La nouvelle Politique Forestière et la Nouvelle NPE retiennent le domaine du bois-énergie comme un sous-secteur à prioriser, étant donné sa contribution significative à la satisfaction des besoins en énergie domestique à Madagascar.

La nouvelle Politique Forestière (PolFor 2017), élaborée selon un processus inclusif tant au niveau des acteurs qu'au niveau des régions, a pour finalité l'organisation et le travail commun de tous les acteurs pour une protection et une valorisation durable, rationnelle et responsable des ressources forestières malgaches. Elle a une force exécutoire et elle fournit trois (3) orientations complémentaires : (i) assurer la gestion durable et efficace du capital forestier malgache, (ii) améliorer la gouvernance forestière ; et (iii) mettre en place des systèmes de financement durable. La PolFor 2017 prévoit un certain nombre de priorités et de mesures aux fins d'améliorer les capacités des ressources forestières à satisfaire les besoins de la population en produits forestiers ligneux et non ligneux.

La Nouvelle Politique de l'Energie (NPE) a l'ambition est de répondre aux défis d'urgence économique, sociale et environnementale du pays en matière énergétique. Elle fournit le cadre, les orientations, les objectifs et les directives stratégiques des investissements dans le secteur ainsi que les mesures de nature institutionnelle, juridique et de gouvernance requises pour accroître l'accès des ménages à l'énergie durable. Elle a été promulguée en 2015 après un processus de diagnostic, d'échanges et de validation largement participatif, ayant associé l'administration publique, les acteurs de la société civile, les opérateurs du secteur privé et des consommateurs.

La **Stratégie Nationale d'Approvisionnement en Bois Energie (SNABE)**, objet du présent document, constitue une synthèse de la déclinaison et de la convergence des orientations de la Polfor et de la NPE en ce qui concerne le bois-énergie. **Elle vise à définir un cadre cohérent pour le développement du système d'approvisionnement en bois énergie à Madagascar.** Elle précise les objectifs, les orientations stratégiques et les mesures d'accompagnement pour la mise en œuvre des actions, en conformité avec la vision respective de la PolFor et de la NPE.

Pour sa mise en œuvre, la SNABE se déclinera en programmes régionaux, ou interrégionaux le cas échéant, et/ou plans d'actions, dont l'identification et la mise en œuvre au niveau national seront pilotées conjointement par le Ministère de l'Energie et des Hydrocarbures (MEH) et le Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts (MEEF) et la réalisation au niveau régional coordonnée par les Régions avec l'appui des services déconcentrés des deux ministères.

2. SITUATION RESUMEE DU BOIS ENERGIE A MADAGASCAR

Prépondérance et dépendance des ménages malgaches vis-à-vis du bois énergie

Le bois utilisé sous forme de bois de chauffage et de de charbon de bois constitue **la principale source d'énergie de cuisson à Madagascar**. Plus de 90% de ménages l'utilisent, le bois de chauffage étant le combustible le plus courant en milieu rural et le charbon de bois principalement utilisé en milieu urbain. Le volume de bois énergie consommé à Madagascar atteint 18 millions de m³ en 2015, dont 10 millions m³ pour le bois de chauffe et 8 millions m³ de charbon de bois. Le bois énergie représente en moyenne 81% de l'énergie totale consommée à Madagascar depuis 1995.

Plusieurs raisons expliquent cette prépondérance du bois énergie. Ce dernier demeure le **combustible le plus accessible pour la population** en termes de prix : le bois de chauffage peut être ramassé tandis que le prix du charbon est assez modique, sa formation n'incluant pas beaucoup de charges, ni d'impôts, ni de taxes. Les

études les plus récentes faites à Antananarivo donnent les niveaux de prix suivants par type de combustible et selon la valeur énergétique en février 2018 : 32 Ar/Kwh pour le charbon de bois, 74 AR/Kwh pour le charbon de bois, 90 AR/Kwh pour les briquettes ardebtes, 284 AR/Kwh pour le pétrole lampant, 370 Ar/Kwh pour l'électricité, 421 Ar/Kwh pour le gaz et 763 Ar/Kwh pour l'éthanol. Cet accès relativement facile n'est pas de nature à favoriser un comportement « économe » vis-à-vis de la ressource, qui se traduit par un faible recours des ménages à des foyers économes qui peuvent réduire jusqu'à 60% de la consommation de bois de chauffe et de charbon de bois. Dans ces conditions, ces combustibles ne peuvent pas être concurrencés et sont donc difficilement substituables par d'autres sources d'énergie (gaz, pétrole, éthanol, électricité), d'autant plus qu'une frange significative de la population estime, à tort ou à raison, que le bois de chauffage et le charbon de bois sont les combustibles qui préservent le mieux les qualités organoleptiques des aliments pendant la cuisson.

Ces facteurs sont conjugués à une forte croissance démographique (3% par an) et à un pouvoir d'achat à croissance très lente. Il en résulte une forte dépendance du pays vis-à-vis des ressources forestières pour l'approvisionnement en énergie de cuisson de la population, et cette contrainte se maintiendra très probablement dans le moyen et le long terme.

Diversité des modes d'approvisionnement en bois énergie

Le bois utilisé pour le chauffage et pour la fabrication de charbon provient de forêts naturelles et/ou de forêts de plantation. Le mode d'approvisionnement des ménages en bois-énergie dans les villes et régions de Madagascar dépend des combinaisons entre ces deux types de ressources -bois de chauffage/charbon de bois, elles même liées à leur disponibilité, comme montrée par la typologie dressée en 2010 à partir des cas de plusieurs villes de Madagascar.

- a) produits issus très majoritairement de plantations forestières paysannes (villes d'Antananarivo, Fianarantsoa, Antsirabe, Toamasina, Ambalavao, Ambatolampy, Arivonomamo, Miarinarivo, Ambatondrazaka, Ambositra),
- b) produits provenant à la fois des défrichements agricoles pour des cultures d'exportation et des forêts naturelles (Toliara et Morondava),
- c) produits dérivant de forêts naturelles et de défrichement ou de jachères agricoles (Mahajanga, Ambato Boeny, Marovoay, Tsiroanomandidy, Vatomandry et Mahanoro)
- d) produits de forêts naturelles et de plantations artificielles sur terrains domaniaux (Antsiranana et Tolagnaro), et
- e) produits prélevés quasi-exclusivement des forêts naturelles (Betioky, Ambovombe, Ihosy).

Cette multiplicité de situation suggère la nécessité de caractériser le schéma d'approvisionnement en bois-énergie soit région par région, comme c'est le cas actuellement dans quelques régions à l'instar de Diana et Boeny, pour pouvoir effectuer une planification convenable de l'énergie de cuisson, soit selon une dynamique interrégionale, quand c'est approprié, en particulier lorsque le bassin d'approvisionnement d'une région dépasse les limites régionales, comme ce pourrait être le cas d'Analamanga, le Bongolava, l'Itasy, le Vakinankaratra et l'Atsinanana.

Production basée sur une multitude d'exploitants et de charbonniers informels, peu qualifiés et peu productifs

Une grande partie des acteurs engagés dans la production de charbon et de bois de chauffe dans différentes régions du pays sont des ruraux ayant d'autres activités et ne sont pas enclins à « formaliser » leur statut de charbonnier. Cette situation a des conséquences néfastes sur la régularité, le rendement et la qualité des productions ainsi que sur la contribution du secteur aux ressources de l'Etat.

La production de charbon de bois montre généralement des fluctuations, avec une baisse au cours des périodes où les travaux agricoles supplantent les activités de charbonnage. Cette saisonnalité affecte la régularité des approvisionnements dans les zones de consommation et engendre des augmentations de prix durant la période de déficit relatif de l'offre de charbon pouvant aller de décembre à mai. En outre, les techniques de charbonnage sont restées à un niveau technique assez rustique avec des rendements assez bas (8 à 12%) du fait de la faible qualification d'une proportion significative des charbonniers, de leur accès peu aisé à des ressources (formation, équipements, financement) pour améliorer leur production ou de leur intérêt encore mitigé à se professionnaliser,

notamment par crainte d'imposition fiscale. Toutefois, des modèles d'appui à la professionnalisation du métier de charbonnier ont été mis en œuvre depuis quelques années et se poursuivent dans quelques régions, avec des résultats prometteurs en termes d'accroissement des capacités.

En ce qui concerne le bois de chauffage, il est souvent collecté par les consommateurs – selon un accès assez libre – ou produit par les mêmes acteurs engagés dans la fabrication du charbon de bois, dont l'activité n'est pas formalisée. Ces prélèvements pour le bois de chauffage sont difficilement contrôlables et souvent entraînent des pertes de ressources en raison des techniques rudimentaires et peu productives de coupe.

Modalités diversifiées de commercialisation bénéficiant surtout aux intermédiaires

Tout comme la production, la commercialisation du bois énergie se développe généralement dans le cadre de l'économie informelle. Par ailleurs, les modalités de collecte du bois de chauffe et du charbon de bois auprès des producteurs, de leur transport et de leur distribution auprès des consommateurs présentent également une grande diversité. Deux typologies de circuits ont été dressées à l'issue de différentes études réalisées sur la filière bois-énergie. Les circuits longs se distinguent des circuits courts par l'existence plusieurs types d'intermédiaires à différents niveaux (ramasseurs, collecteurs, transporteur-collecteur, revendeur), avec comme résultante une ponction significative de la valeur du produit par les intermédiaires, qui peut atteindre jusqu'à 48% du prix au consommateur selon les données collectées dans la Région Diana. Tout comme dans le cas des modes d'approvisionnement en bois –énergie selon les types de ressource, plusieurs circuits commerciaux peuvent se retrouver en fonction du nombre d'acteurs impliqués, rendant peu aisée une éventuelle harmonisation et formalisation.

Les autres caractéristiques essentielles de la commercialisation résident dans la diminution de la qualité du produit en fonction du nombre de transaction – à moins qu'un triage ne soit réalisé dans une étape de la chaîne -, la faible proportion d'opérateurs pratiquant le stockage, le conditionnement généralement fait dans des sacs plastiques sans aucune normalisation de poids, ni d'étiquetage. Des tentatives d'amélioration de cette situation sont en cours dans quelques régions avec un effort de raccourcissement des circuits de commercialisation, d'organisation et de structuration des producteurs en vue de maîtriser la vente et tirer plus de revenus, de contrôle de la qualité des produits ainsi que de standardisation et d'étiquetage des sacs de conditionnement.

3. ENJEU ET OPPORTUNITES DU BOIS ENERGIE A MADAGASCAR

La demande de bois énergie sera encore assez soutenue dans les prochaines années avec une consommation restant à des niveaux élevés, de 90 kg jusqu'à 270 kg par habitant par an pour le charbon de bois. Continuer à satisfaire à cette demande, dont dépend une majorité de la population, ouvre plusieurs défis que le pays doit affronter.

Plusieurs défis pour rééquilibrer l'offre et la demande de bois énergie ...

Le principal enjeu de l'approvisionnement en bois énergie à Madagascar est le déséquilibre croissant entre l'offre et la demande. Ce déficit est à la fois réel et potentiel : (i) réel car la consommation évaluée à 18 millions m³ est déjà deux fois supérieure à la production estimée à 9 millions m³ en 2015 et (ii) potentiel, car la tendance à la réduction du capital de production - de l'ordre 30% sur la période 1996 et 2013 – se maintiendra probablement sous l'effet conjugué d'une demande croissante - proportionnelle à l'évolution de la population – et de pertes significatives à la transformation et à l'utilisation.

Plusieurs défis se posent afin de rééquilibrer l'offre avec la demande tout en sauvegardant le potentiel de bois énergie :

- reconstituer le capital forestier destiné à fournir du bois énergie, comprenant les forêts naturelles et les forêts de plantation, dans un contexte marqué par l'accélération de la déforestation (0,9%, en 2010-2013) et par la régression de la gouvernance forestière, illustrée par la perpétuation d'activités informelles et illicites autour de la filière bois ; et reconsidérer à sa juste valeur la consommation de bois énergie, qui représente 4/5 du volume total et seulement 1/5 de la valeur totale ;

- créer et/ou améliorer les conditions pour une bonne gouvernance communautaire des forêts naturelles transférées dont certaines participent ou sont appelées à l'avenir à participer à l'approvisionnement en bois énergie ;
- inverser la tendance à la surexploitation des plantations artificielles caractérisée par le raccourcissement du cycle de coupe et contribuant à la dégénérescence de certaines espèces ;
- mettre en place les conditions qui favoriseront les investissements en matière de reboisement et de restauration forestière, notamment à travers la facilitation de l'accès au foncier ;
- susciter l'intérêt des producteurs à se formaliser, à s'organiser et à renforcer leurs capacités en vue notamment d'accroître le rendement à la carbonisation, la qualité des produits et la maîtrise de la commercialisation ;
- intégrer tous les acteurs de la filière bois énergie dans le système légal, le taux d'intégration étant particulièrement bas (0,69% pour le bois de chauffe et 21% pour le charbon de bois) et ne favorise pas la professionnalisation ;
- obtenir l'adhésion des ménages et des entreprises en faveur d'une réduction de leur consommation en bois énergie à travers l'adoption de foyers économes et la transition vers d'autres sources d'énergie de cuisson ;
- faire fonctionner des mécanismes de financement qui puissent, d'une part, couvrir les besoins d'investissement initial pour le reboisement en bois énergie, la restauration forestière et la production de fourneaux économes et, d'autre part, assurer une disponibilité convenable de fonds pour les activités de formation, d'organisation et de structuration des producteurs et de contrôle des normes
- mettre en place un dispositif de pilotage, de coordination intersectorielle et d'articulation avec les collectivités décentralisées,
 - qui assure une connaissance suffisante de la situation nationale et des spécificités régionales en matière d'approvisionnement en bois énergie et qui aboutit à des planifications adéquates avec la contribution significative des acteurs locaux ;
 - qui permette de bien circonscrire les rôles de chacun, pour éviter les conflits de leadership et les redondances, et leur prise en charge effective en particulier en matière de programmation et de recherche de financements, de contrôle de l'application de la réglementation et des normes, des dispositifs fiscaux et de prélèvement non fiscal ; et
 - qui favorise une bonne communication des informations portant sur les actions en matière de bois énergie et une bonne réactivité aux signaux d'alerte concernant des dysfonctionnements ou des mesures éventuelles prises dans d'autres secteurs ou par d'autres acteurs qui pourraient avoir des impacts sur l'approvisionnement en bois énergie.

Mais de nombreuses avancées sont enregistrées et diverses opportunités existent

Les opérations menées, de façon ad hoc et/ou sur une assez longue durée, dans le cadre de plusieurs projets de coopération internationale ont permis de capitaliser des approches de mise en œuvre et de financement pour l'amélioration de l'approvisionnement en bois – énergie dans au moins cinq régions de Madagascar. Ces expériences positives, qui ont associé les services publics au-delà de l'administration forestière, les collectivités territoriales, les associations locales et le secteur privé, concernent :

- le reboisement à des fins énergétiques, accompagné par des activités de formation par la pratique, des opérations de sécurisation foncière et des actions pilotes d'intégration dans un système de planification territoriale, utilisant le Schéma d'Aménagement Communal (SAC) ;
- la structuration des communautés de base et leur implication dans la mise en place de plans d'aménagement de forêts en vue de la production de bois énergie ;
- la formation et l'appui matériel destinés à professionnaliser les producteurs et à augmenter le rendement à la

carbonisation, à partir de test de différents fours et /ou de la capitalisation de résultats acquis dans d'autres régions du pays ;

- la mise en place de système de contrôle et de fiscalité décentralisé, basé sur un dispositif rénové de contrôle forestier au niveau national, dont l'ambition était d'inclure les acteurs dans un dispositif légal de production et de commercialisation et de générer des ressources pour la pérennisation et ainsi contribuer à une meilleure gestion des ressources ;
- la maîtrise de la commercialisation du bois de chauffe et du charbon par la mise en place de prémisses de labellisation et par l'organisation de la chaîne de distribution avec la mise en place de centres de gros et de détail ;
- l'élaboration de plan en énergie biomasse et de schéma d'approvisionnement en bois énergie selon une approche participative, pilotée par les acteurs au niveau local, régional ou interrégional ;
- la production et la vulgarisation de l'utilisation de foyers économes visant une réduction des besoins en combustibles avec des mesures incitatives tant au niveau des artisans producteurs que des consommateurs ; et
- la mise en place d'un dispositif de normalisation et de contrôle des normes du bois de chauffe et du charbon de bois ainsi que des fours de carbonisation et des foyers améliorés.

La publication de la NPE en 2015 constitue une progression significative dans la gestion de l'énergie à Madagascar. La promulgation de la PolFor en 2017 ainsi que la finalisation attendue du Plan Directeur Forestier National (PDFN), des Directives Nationales des Actions de Reboisement (DNAR), de la loi forestière et du contrôle forestier constituent autant de facteurs favorables se conjugant avec la NPE pour mieux assurer l'approvisionnement des ménages en bois énergie. Elles sont complétées par de nouvelles opportunités, qui comprennent : (i) l'existence de vastes superficies exploitables pour le reboisement énergétique, (ii) le démarrage d'actions et du processus de planification dans le domaine de la Réduction de la Déforestation et de la Dégradation des Forêts (REDD+) depuis 2015, (iii) l'adoption en fin 2016 de la Stratégie Nationale de Restauration des Paysages Forestiers (SNRPF) et le financement de nouveaux projets sur ce sujet, (iv) la poursuite des orientations de la Politique Foncière, mise à jour en 2015, mettant en exergue la gestion de proximité des affaires foncières à travers les guichets fonciers communaux et le déploiement des services déconcentrés du foncier, (v) la mise en vigueur de la Lettre de Politique de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (LPAEP) qui comprend des orientations en faveur de la généralisation de l'agroforesterie, (vi) la publication récente des résultats de plusieurs études sur la valeur et le potentiel d'offre de bois énergie ainsi que sur le bilan énergétique de Madagascar et (vii) le recensement général de la population et des habitats, en cours de démarrage, qui fournira des données fiables sur la population et sur les ménages et permettront une planification adéquate du secteur énergie en général et de l'approvisionnement en bois énergie en particulier. Toutes ces opportunités constituent un capital de facteurs devant faciliter la mise en œuvre de la SNABE.

4. OBJECTIFS ET ORIENTATIONS DE LA SNABE

La justification, les objectifs et les orientations de la SNABE découlent de la vision de la NPE, de l'état des lieux et des opportunités de l'approvisionnement en bois énergie tels que présentés dans les parties précédentes et partagés par l'ensemble des acteurs institutionnels et opérationnels.

4.1. JUSTIFICATION de la SNABE

La SNABE tire sa justification de la nécessité de préciser dans un document et de manière concrète les mesures et les activités qui permettraient de réaliser la vision, les grandes orientations et les objectifs définis dans la Politique Forestière 2017 et les documents qui lui sont rattachés (PDFN, DNAR) et Nouvelle Politique de l'Energie de 2015. A ce titre, elle sert de référence aux acteurs impliqués dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des actions d'approvisionnement en bois énergie et de support de communication et dialogue entre eux.

4.2. Objectifs de la SNABE

Les objectifs poursuivis par la SNABE sont :

- la protection et la bonne gestion des ressources ;
- l'assurance d'un approvisionnement stable et suffisant en bois énergie, de bonne qualité et à moindre coût pour les utilisateurs ; et
- le rétablissement de l'équilibre entre l'offre et la demande en bois énergie.

La SNABE sera mise en œuvre pour la période 2018 – 2030, avec un horizon conforme aux visions de la PolFor 2017, de la NPE 2015 et aux engagements pris par Madagascar dans le cadre de l'agenda 2030 du développement durable.

Les indicateurs d'objectifs et de résultats de la SNABE sont fixés de manière réaliste en considérant à la fois les orientations définies dans la PolFor et la NPE et des contraintes dans leur mise en œuvre. Ainsi, les valeurs cibles des indicateurs sont : (i) le reboisement progressif devant atteindre 40.000 ha en 2030 ; (ii) la couverture à 50% des besoins en bois par des ressources forestières licites et durables en 2030 ; (iii) l'application de techniques de transformation performantes comme la production de charbon « vert » provenant pour les ressources licites et durables à 75% de meules de carbonisation avec un objectif de rendement supérieur à 20% ; et (iii) un taux d'adoption de foyers économes passant de 4% en 2015 à 70% en 2030. Ces valeurs cibles sont susceptibles de révision en fonction d'une meilleure connaissance des besoins et des opportunités d'investissement.

4.3. Principes de mise en œuvre de la SNABE

Les cinq principes suivants présideront la mise en œuvre de la SNABE

- **Assurer la cohérence de la SNABE avec les orientations nationales du développement et les politiques ou stratégies sectorielles interférant dans les processus de production et d'approvisionnement en bois énergie.**

La SNABE est un instrument de mise en œuvre de la NPE et de la PolFor, pour lesquelles la mise en cohérence avec le Plan National de Développement (PND) et la Politique Générale de l'Etat (PGE) a été soigneusement étudiée. En prolongement des principes retenus par la NPE et par la PolFor, la SNABE se conforme aux orientations du PND et de la PGE qui recommandent en particulier l'articulation entre les ressources naturelles et la valorisation du potentiel en énergie propre, la mise en œuvre d'actions appropriées et prioritaires en matière de reboisement et de restauration forestière en vue de pérenniser la production de bois énergie et de bois de construction et la libre entreprise.

La SNABE est évidemment conforme aux orientations de la NPE visant le développement de mix énergétique associant les énergies renouvelables, les hydrocarbures et autres ressources thermiques. Elle est également cohérente avec la PolFor et les principales directives en matière de gestion des ressources naturelles, dont les fonctions régaliennes correspondantes sont attribuées au ministère chargé des forêts. Un certain nombre de points d'attention seront alors suivis dans le cadre de la SNABE et pourront amener à des amendements dans un sens ou dans l'autre : la cohérence des orientations et des actions avec celles qui sont prévues et en lien avec les reboisements et la restauration forestière (i) dans la Stratégie Nationale de Restauration des Paysages Forestiers et des infrastructures vertes (SNRPF), (ii) dans le cadre de la stratégie et des programmes de Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts (REDD) en cours d'identification et objet d'actions test et (iii) en application des principes et mesures du Plan Directeur Forestier National et des Directives Nationales des Actions de Reboisement en cours de finalisation.

La SNABE est aussi alignée à la Politique Foncière qui ambitionne de faciliter l'accès et la valorisation du foncier rural à travers (i) l'élaboration de textes de création et de gestion de statuts spécifiques comme les aires de reboisement et de restauration forestière, qui sont d'ailleurs considérés dans le processus d'élaboration des DNAR, ainsi que les espaces à gestion communautaire des ressources naturelles et (ii) la délimitation de zones de développement local dédiées aux usages locaux, comme le reboisement, et gérées

par les collectivités territoriales décentralisées. Enfin, la SNABE converge avec les mesures recommandées dans la Lettre de Politique de l'Agriculture et de l'Élevage (LPAE) et la Lettre de Politique Agricole (LPA) en faveur respectivement (i) de la mise en place de schémas d'aménagement et de gestion concertée avec les populations et les secteurs et (ii) de la promotion de l'agroforesterie et du reboisement.

- **Garantir l'intersectorialité dans la planification, le pilotage et le suivi des actions**

Ce principe découle du principe précédent. Sa réussite est liée à la mise en place d'une structure nationale de coordination dénommée « Comité National Bois-Énergie », où les ministères en charge des forêts et de l'énergie seront les chefs de file. Cette structure veillera à travers les réflexions qu'elle mènera - éventuellement avec d'autres acteurs- et les directives qu'elle donnera aux autres acteurs, notamment régionaux, à ce que la mise en œuvre soit conforme aux objectifs et résultats qualitatifs et quantitatifs fixés initialement -ou révisés le cas échéant- pour la SNABE

- **Mettre les Régions au centre du processus de planification et de mise en œuvre décentralisées des mesures d'approvisionnement en bois énergie**

La Constitution de Madagascar considère la décentralisation comme une condition du développement durable. Cette condition induit la nécessité d'intégrer les collectivités territoriales décentralisées dans la prise des décisions en matière de développement économique et d'aménagement du territoire ainsi qu'à la mise en œuvre et à l'évaluation de celles-ci : cette obligation étant traduite en lois et orientations dans la politique de décentralisation.

Etant donné que l'approvisionnement en bois énergie embrasse plusieurs secteurs et de nombreux aspects (politique, technique, sociologique, etc.) et présente des situations différentes selon les zones, la Région apparaît comme le niveau le plus pertinent pour considérer, harmoniser et faire la synthèse de ces nombreux secteurs et aspects diversifiés en lien avec la planification et la mise en œuvre opérationnelle de la SNABE. Ancrer le processus de planification et de suivi des actions en matière de bois énergie au niveau infra-régional engendrera plus de contraintes – liées par exemple à la mise en place et au fonctionnement de groupements de communes sous forme d'association ou d'Organisme Public de Coopération Intercommunal (OPCI) – que d'avantages. Les expériences positives enregistrées en matière d'approvisionnement en bois énergie confirment la pertinence d'un tel ancrage régional. **Ce principe se traduira par l'élaboration et l'application systématique de plans ou schémas régionaux d'approvisionnement en bois énergie au niveau de chaque Région ou le cas échéant au niveau interrégional, lorsqu'il s'avère pertinent de traiter les problématiques ou d'obtenir une meilleure efficacité en travaillant à ce niveau.** La coordination, le pilotage et le suivi des actions du plan seront assurés par « Comité Régional Bois-Energie » dans lequel les services déconcentrés des forêts et de l'énergie assumeront un grand rôle.

- **Réaffirmer les principes de la libre entreprise et de la concurrence**

La réalisation des opérations dans les différents maillons de la filière bois énergie relève quasi-exclusivement des acteurs privés – du paysan producteur au détaillant. Leurs activités seront conduites dans le respect des principes de la concurrence et de la libre entreprise, garantis par la PGE et encadrés par Loi n°2005-020 du 17 Octobre 2005 relative à la concurrence. La réaffirmation de ces principes et l'information des acteurs de la filière bois énergie sur les questions s'y rapportant est essentielle : (i) pour les motiver à se professionnaliser dans la perspective de croissance de leurs revenus, (ii) pour les sensibiliser sur les droits et obligations s'y rapportant - notamment en matière fiscale et d'interdiction des pratiques anti-concurrentielles – et (iii) pour les rassurer quant au rôle de l'Etat et de son administration, désormais concentré sur la facilitation et le contrôle de la légalité des initiatives du secteur privé.

- **Travailler dans la durée sur la base de modèles éprouvés de planification et de mise en œuvre opérationnelle**

La revue des expériences en matière d'approvisionnement en bois énergie montre toute l'importance de travailler dans la durée vu les délais plus ou moins longs de changements de pratiques, les impératifs d'établir un climat de confiance mutuel, et la progressivité des appuis en fonction du rythme des acteurs.

C'est à ce titre que l'aboutissement des objectifs de la SNABE est fixé en 2030. Pour leur continuité, les schémas d'approvisionnement en bois énergie doivent aussi montrer une bonne visibilité en termes d'acteurs, de processus, de technologie et de financement. Cette visibilité sera grandement facilitée par le recours à des modèles éprouvés de planification et de mise en œuvre opérationnelle dont Madagascar dispose à l'issue de divers projets de coopération et/ou d'initiatives de l'administration – versus des modèles expérimentaux à tester dans le cadre d'opérations pilotes.

- **Participer à l'égalité de genre**

La NPE et par conséquent la SNABE contribuent à la lutte contre la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie de la population malgache. Etant donné la tendance à la féminisation de la pauvreté à Madagascar et l'extrême vulnérabilité des ménages dirigés par les femmes seules par rapport à d'autres ménages, la mise en œuvre de la SNABE contribuera à l'égalité des genre, idéalement en réduisant les inégalités liées au sexe ou au moins en évitant d'aggraver les disparités existantes en défaveur des femmes. Ce principe se traduira par la prise en compte des préoccupations et des besoins différenciés des femmes et des hommes et par l'adoption de différentes mesures rétablissant l'équité de genre dans les maillons de la filière bois énergie. Les points d'attention se concentreront en premier lieu sur l'amélioration de l'accès des femmes aux informations et au processus planification et de décision concernant l'approvisionnement en bois énergie. Cette intégration des questions de genre pourra aussi se traduire par un accès croissant à toutes les opportunités de formation, de travail ou de revenus offertes par la modernisation de l'approvisionnement en bois énergie.

4.4. Axes stratégiques de la SNABE

La SNABE définit trois grands axes stratégiques conformes aux objectifs attendus :

- Axe stratégique n°1 : Soutenir la croissance de l'offre de bois énergie
- Axe stratégique n°2 : Favoriser la réduction de la consommation de bois énergie
- Axe stratégique n°3 : Mettre en place les conditions cadres essentielles à la SNABE.

4.4.1. Axe stratégique n°1 : Soutenir la croissance durable de l'offre de bois énergie

Soutenir la croissance de l'offre de bois énergie consiste à adopter différentes mesures et des actions tendant à :

- Augmenter le potentiel de production de bois énergie de manière durable ;
- Optimiser la transformation du bois énergie ; et
- Rénover les systèmes de commercialisation de bois énergie.

Le rehaussement du potentiel de production en bois énergie, eu égard à sa diminution progressive au cours des dernières années, constitue une des conditions pour assurer un approvisionnement suffisant. Cette production se transformera en offre capable de répondre à la demande en croissance exponentielle lorsque (i) la transformation sera optimisée – c'est-à-dire que les gains de production ne soient pas réduits ou annihilés par des pertes à la transformation - et (ii) les conditions de commercialisation devenues incitatives – c'est-à-dire qu'elles permettent de dégager des marges financières convenables.

En outre, l'économie locale dans laquelle se développe l'offre de bois énergie est encore largement informelle et illégale, où la valeur du bois énergie est sous-évaluée. Il apparaît important d'accentuer le caractère commercial de production et de transformation du bois énergie afin de dégager une rentabilité, qui suscitera la croissance de la production, la formalisation des activités et revalorisation de la ressource. Les orientations et les actions susceptibles d'être mises en œuvre pour soutenir l'offre de bois énergie sont décrites dans le tableau 1 suivant.

Tableau 1. Orientations et actions prioritaires pour soutenir la croissance de l'offre de bois énergie

Orientations	Actions prioritaires	Conditions préalables et mesures de précaution ou d'accompagnement
Augmenter le potentiel de production de bois énergie de manière durable	<ul style="list-style-type: none"> - Reboisement à vocation énergétique - Aménagement et restauration dans une optique de production dans les forêts naturelles - Promotion d'espèces d'arbres à potentiel de bois énergie dans le cadre des aménagements agricoles/ agroforestiers 	<ul style="list-style-type: none"> - Affectation de zones de reboisement et fixation des conditions d'accès et de sécurisation des parcelles prenant en compte les expériences - Clarification des possibilités d'aménagement et de restauration conformes aux textes notamment la nouvelle Politique Forestière - Prise en compte des expériences capitalisées dans le cadre de l'agroécologie à Madagascar, notamment dans les régions peu boisées - Production de graines et de plants forestiers diversifiés et adaptés aux intentions de production, avec la valorisation des compétences nationales existant notamment au FOFIFA et au SNGF
Optimiser la transformation du bois énergie	<ul style="list-style-type: none"> - Vulgarisation de techniques et d'outils de carbonisation à haut rendement auprès des charbonniers - Vulgarisation des techniques de valorisation des sous-produits ou déchets de bois énergie (copeaux, sciures, poussière de charbon, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte des expériences capitalisées dans différentes régions avec un effort pour la réduction des pertes et des coûts, et en perspective la normalisation des meules de carbonisation - Clarification et vulgarisation des textes et des procédures pour la formalisation des activités liées à la transformation du bois énergie
Rénover les systèmes de commercialisation	<ul style="list-style-type: none"> - Structuration de la commercialisation autour de centres de collecte et réseaux de distribution impliquant les producteurs - Vulgarisation et application d'un dispositif de traçabilité associé au type de conditionnement - Mise en place de système d'information sur les marchés (SIM) 	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation et structuration des producteurs tenant compte des expériences dans quelques régions - Mise en cohérence avec les modalités du contrôle forestier et le système de certification et de traçabilité des produits forestiers - Mise en cohérence avec les bases de données du MEH et/ou MEEF et prise en compte des expériences sur les SIM existants, utilisant les réseaux de radio de proximité et/ou la messagerie mobile

4.4.2. Axe stratégique n°2 : Favoriser la réduction de la demande de bois énergie

La réduction de la demande de bois énergie comprend des interventions visant à :

- Optimiser les technologies de cuisson ; et
- Promouvoir l'adoption d'énergies de substitution.

Le déficit de l'offre par rapport à la demande de bois énergie résulte en partie de la hausse croissante de la consommation, en l'absence d'alternatives de substitution acceptables pour les consommateurs, et des pertes à l'utilisation du bois énergie. Des interventions au niveau de la consommation sont donc essentielles pour comprimer la demande, et contribuer au rétablissement de l'équilibre avec l'offre. Deux groupes de mesures peuvent y contribuer et sont retenues dans le cadre de la présente stratégie : d'une part, l'optimisation des technologies de cuisson, dans une optique de généralisation de l'utilisation de fourneaux et des foyers économes et, d'autre part, le développement d'énergies de substitution relativement accessibles en termes de technologie et de prix (briquettes issues de la biomasse non ligneuse compactée, carbonisée ou non, éthanol, etc.)

Les efforts de vulgarisation des foyers économes se focaliseront à la fois au niveau des ménages et au niveau toute structure de restauration commune, publique ou privée, ayant recours au bois énergie : cantines scolaires, hospitalières, militaires, ministérielles et pénitencières, restaurants, gargotes. Cette préoccupation tient compte du changement des habitudes avec une tendance à s'alimenter dans les gargotes et cantines pour le déjeuner en milieu urbain, vu la généralisation de l'horaire continu de travail dans les bureaux et dans le commerce. Par ailleurs, le surenchérissement probable du prix du bois énergie à moyen terme – évolution positive en termes de reconnaissance de la valeur de la ressource – est un facteur susceptible d'orienter les consommateurs vers d'autres sources d'énergie. Il est nécessaire d'anticiper cette évolution. La mise à contribution des organismes nationaux de recherche comme le FOFIFA et le Centre National de Recherche Industriel et Technologique (CNRIT) est souhaitable dans le cadre du développement de ces technologies et l'élaboration de normes.

Les orientations et mesures susceptibles de favoriser la réduction de la consommation de bois énergie sont décrites dans le tableau 2.

Tableau 2. Orientations et actions prioritaires pour la réduction de la demande de bois énergie

Orientations	Actions prioritaires	Conditions préalables et mesures de précaution ou d'accompagnement
Optimiser les technologies de cuisson	<ul style="list-style-type: none"> - Développement et diversification de la production de foyers ménagers et fourneaux économes, destinés à la vente ou à l'autoproduction - Structuration et densification des réseaux de distribution - Vulgarisation de l'utilisation de foyers améliorés 	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte des expériences capitalisées au niveau national et international, avec un effort particulier pour la fiabilité (robustesse, qualité) et la réduction des coûts, dans la perspective de normalisation des foyers et d'interdiction à terme de la vente de foyers non économes ne répondant pas aux normes - Appui technique aux producteurs et facilitation de l'accès au financement, notamment pour le fonds de roulement - Prise en compte des expériences en matière d'appui et d'organisation des producteurs dans quelques régions - Développement d'argumentaires susceptibles d'être différents pour susciter l'achat de foyers améliorés ou leur autoproduction (cas des zones non couverts par les réseaux de vente)
Promouvoir l'adoption d'énergies de substitution	<ul style="list-style-type: none"> - Étude de faisabilité technique, économique et sociologique de nouvelles alternatives de substitution du bois énergie - Vulgarisation d'autres énergies de substitution pour la cuisson, notamment de la biomasse non ligneuse 	<ul style="list-style-type: none"> - Recensement des initiatives et de résultats d'expérimentations au niveau national et international - Mise en phase de la vulgarisation avec le déploiement d'opérateurs privés dans ce sous-secteur des énergies biomasse de substitution et garantie de continuité des approvisionnements

4.4.3. Axe stratégique n°3 : Mettre en place les conditions cadre essentielles pour la SNABE

Les principales orientations et actions prioritaires des deux premiers axes stratégiques concernent les maillons de la chaîne d'approvisionnement en bois énergie. D'autres mesures essentielles doivent garantir l'efficacité de la SNABE. Elles portent sur la coordination et le pilotage, la sécurisation foncière, la réglementation et le contrôle, le renforcement des capacités, le financement et le dispositif de suivi et évaluation de la stratégie.

La conception et la mise en œuvre de ces mesures dépendra des autres dispositions en vigueur ou en cours d'adoption dans le pays, dans les domaines cités. La coordination et la collaboration avec d'autres acteurs publics et privés est indispensable (i) pour assurer la conformité de ces mesures de nature transversale à l'environnement institutionnel, juridique et financier existant et (ii) pour éviter la déperdition d'énergie et de ressources résultant de doublons.

Le tableau 3 suivant récapitule les actions requises pour chaque domaine.

Tableau 3. Conditions cadre de la SNABE

Domaine	Actions requises	Modalités de mise en œuvre et mesures de précaution
Coordination et pilotage de la stratégie	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de « Comité bois énergie » au niveau national et régional - Élaboration de plans ou schémas directeurs d'approvisionnement en bois énergie au niveau de chaque région ou au 	<ul style="list-style-type: none"> - Compétences, composition et modalités de fonctionnement, notamment en ce qui concerne l'application du cadre réglementaire, à préciser (i) en fonction des dispositions de la nouvelle loi forestière adossée à la nouvelle politique forestière, et (ii) des mécanismes de coordination prévus dans la NPE – le Comité d'experts - dans la SFRPF et dans le dispositif REDD+, afin d'éviter la multiplication de structures à caractère similaire - Pilotés par les Régions avec l'appui des services déconcentrés, selon des modalités à définir - Nécessaire conformité aux orientations de la SNABE et à présenter selon un plan type validé institutionnellement

Domaine	Actions requises	Modalités de mise en œuvre et mesures de précaution
	niveau interrégional	
Sécurisation foncière	- Développement de mécanisme de sécurisation foncière des parcelles reboisées	- Modèle à valider de manière réglementaire sur la base des expériences en matière de Reboisement Individuel Villageois adossé au Schéma d'Aménagement communal (SAC) ou d'autres opérations de sécurisation en tenant compte des dispositions prévues dans le cadre des Réserves Foncières pour le Reboisement (RFR) et de la SNRPF - Réserve ou interdiction à prévoir par des dispositions spécifiques en ce qui concerne la réaffectation à d'autres usages des terres octroyées et sécurisées pour le reboisement
Règlementation et contrôle (y compris la fiscalité)	- Revue du décret 82-312 relatif à la fabrication du charbon de bois en vue de refonte ou d'élaboration de nouveau texte - Mise en place de système de contrôle du bois énergie au niveau de toutes les régions	- Refonte en conformité avec la nouvelle loi forestière, à orienter si possible vers une réglementation de la toute la filière bois énergie, et incluant des dispositions relatives à l'obligation de formalisation, l'extension du champ d'application aux forêts privées et forêts transférées, à la fiscalité, aux normes de production et de commercialisation (certification, traçabilité, conditionnement), à l'organisation et à la structuration des professions et éventuellement de l'interprofession - Système à concevoir en conformité avec les principes de libre entreprise, et à mettre en place de manière concomitante au niveau des 22 régions, en fonction des dispositions de la nouvelle politique forestière et de la stratégie du contrôle forestier en cours de réflexion ainsi que des retours d'expériences sur le contrôle forestier et décentralisé appliqué dans quelques régions - Prise en compte de l'illégalité de certaines dispositions des arrêtés régionaux adoptés dans quelques régions
Renforcement de capacités	- Conception d'un programme multidisciplinaire de renforcement de capacités concernant tous les maillons de la filière (reboisement, exploitation, carbonisation, conditionnement, stockage, commercialisation, foyer économe)	- Intégration dans les programmes des dimensions techniques, économiques, réglementaire et de structuration des producteurs et de l'interprofession - Modalités privilégiant l'acquisition de compétences en situation de travail et le partage d'expériences - Mise à contribution des organismes nationaux de formation et de recherche, comme les universités, le CNRIT et le FOFIFA
Financement	- Revue du fonctionnement du Fonds Forestier National (FFN) en vue de sa remobilisation éventuelle pour le financement de tout ou partie de la filière - Préparation de dossiers pour faciliter l'accès au Fonds Vert Climat (FCV) et d'autres fonds au niveau international - Étude des opportunités offertes par le Fonds National d'Insertion du Secteur Informel (FNUSI) logé au Ministère des Finances et du Budget en vue de la formalisation des activités de la filière - Étude de pertinence et de faisabilité d'un appui à l'accès des opérateurs de la filière au financement bancaire ou de la microfinance ou à un fonds de garantie	- Priorisation des services à financer, en particulier le contrôle, en raison de la modicité probable des sommes collectées - Étude de la possibilité d'associer l'interprofession à la décision concernant la gestion du fonds en prenant en compte les expériences internationales et les opérations test en démarrage à Madagascar dans les filières agricoles - Appel ou formation de professionnels pour assurer une veille constante sur les opportunités de financement et la préparation des dossiers - Collaboration avec les entités responsables de la mise en œuvre des stratégies de RPF et de REDD+ pour le montage de requêtes de financement commun ou individuel - Partenariat avec des entités ayant une accréditation en matière d'accès et de gestion de financements du FCV et d'autres fonds au niveau international - Focalisation de l'appui dans un premier temps sur la production de foyers et fourneaux
Suivi et évaluation	- Mise en place de dispositif de collecte et de partage de données et d'informations entre les services du MEH - dont l'Observatoire de l'Énergie - les services des statistiques et de l'évaluation du MEEF et les Régions	- Accord préalable sur les données à suivre et les informations à collecter, qui comprendront dans tous les cas : superficies reboisées, restaurées et des forêts en exploitation / aménagement, production et prix du bois énergie et prix ; flux (inter-)régionaux, production, prix et vente de foyers améliorés, montant des recettes fiscales/non fiscales collectées

Domaine	Actions requises	Modalités de mise en œuvre et mesures de précaution
	- Edition de supports d'information sur le bois énergie	- Format et périodicité à déterminer en fonction des besoins des acteurs et de la configuration du SIM

5. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE REVISION DE LA STRATEGIE

Le pilotage, la coordination et le suivi et évaluation de la mise en œuvre de la SNABE sera assurée par un Comité interministériel, dénommé « Comité National Bois-Energie ». Les objectifs, la composition et les modalités de fonctionnement de ce comité, sous ses aspects administratif, technique et financier, seront définis par un arrêté interministériel pris conjointement par les ministères chargés des forêts et de l'énergie.

Les modalités de déclinaison en plan ou schéma régional d'approvisionnement en bois énergie, de revue périodique de la mise en œuvre et de révision de la SNABE seront définies par le Comité National Bois-Energie. Dans tous les cas, une revue à mi-terme de la SNABE sera réalisée pour tenir compte des avancées ou contraintes de la mise en œuvre et rectifier le cas échéant les orientations, et la valeur cible des indicateurs.

Annexe : Matrice sur les rôles des acteurs dans la mise en œuvre de la SNABE

Axe stratégique	Orientations	Rôle	MEEF	MEEH	Observations	
Soutenir la croissance durable de l'offre de bois énergie	Augmente le potentiel de production de bois énergie de manière durable	Intensification du reboisement (Reboisement énergétique progressif et atteignant 40.000 ha par an à partir de 2030)				
		Conception et réalisation des stratégies	En concertation et avec le concours du MEEH et autres parties prenantes		<u>Documents de référence</u> Stratégie Nationale pour la Restauration des Paysages Forestiers (SNRPF) Plan Directeur Forestier National (PDFN) Directives Nationales pour les Actions de Reboisement (DNAR)	
		Conception et réalisation de la planification	En concertation et avec le concours du MEEH et autres parties prenantes			
		Identification et délimitation des zones destinées au reboisement	Avec le concours du MEEH, du Ministère chargé de l'Aménagement du territoire, des CTD et autres parties prenantes			
		Normes relatives au reboisement et à la restauration forestière, au foncier spécifique aux forêts incluant la sécurisation des terrains de reboisement	En concertation avec le Ministère chargé du foncier et les autres parties prenantes en ce qui concerne le foncier forestier			
		Vulgarisation des techniques de reboisement	Lead avec le soutien des parties prenantes			
		Formation sur les techniques de reboisement	Lead (Centre de formation, Université, ONG) avec le soutien des			

Axe stratégique	Orientations	Rôle	MEEF	MEEH	Observations
			parties prenantes		
		Promotion de l'utilisation de semences de qualité et facilitation de leur acquisition	Lead (SNGF) avec le soutien des parties prenantes		
		Appui technique dans l'exécution des reboisements (encadrement)	Lead avec le soutien des parties prenantes		
		Suivi et contrôle des travaux des reboiseurs	Lead avec le soutien des parties prenantes		
		Aménagement et restauration dans une optique de production dans les forêts naturelles			
		Conception et réalisation des stratégies	En concertation et avec le concours des parties prenantes		<u>Documents de référence</u> SNRPF PDFN DNAR
		Conception et réalisation de la planification	En concertation et avec le concours des parties prenantes		
		Identification et délimitation des zones destinées à être restaurées (Schémas d'aménagement)	En concertation avec le concours des CTD et autres parties prenantes		
		Définition ou révision du cadre juridique (exploitation forestière, délégation de gestion)	En concertation avec les parties prenantes		
		Vulgarisation des normes relatives à l'exploitation et l'aménagement des forêts	Lead avec le soutien des parties prenantes		
		Suivi et contrôle de l'exploitation forestière	Lead avec le soutien des parties prenantes		
	Optimiser la transformation du bois énergie	Vulgarisation de techniques et d'outils de carbonisation à haut rendement auprès des charbonniers (cible 2030 : 50% des besoins proviennent à 75% des techniques de production améliorée avec un objectif de rendement supérieur à 20%)			
		Définition des normes sur la méthode de carbonisation	Avec le concours des centres de recherche (FOFIFA/DRFP)		
		Définition des normes sur les meules améliorées		Avec le concours	

Axe stratégique	Orientations	Rôle	MEEF	MEEH	Observations
				des centres de recherche (CNRIT)	
		Formation sur les techniques et outils de carbonisation améliorée	Avec le concours des centres de formation et des universités		
		Vulgarisation des techniques de valorisation des sous-produits ou déchets de bois énergie (copeaux, sciures, poussière de charbon, ...)	Avec le concours des centres de recherche (FOFIFA/DRFP)		
	Rénover les systèmes de commercialisation de bois énergie permettant de dégager des marges financières convenables	Structuration de la commercialisation autour de centres de collecte et réseaux de distribution impliquant les producteurs		Avec le concours des CTD et l'implication des opérateurs privés	
		Vulgarisation et application d'un dispositif de traçabilité associé au type de conditionnement		Avec l'implication du MEEF, des CTD et des opérateurs privés	Etablissement d'un label privé pour l'identification du bois énergie produit durablement et écoulé sur le marché
		Mise en place d'un système d'information sur les marchés (SIM)		Avec l'observatoire de l'énergie et le cas échéant l'observatoire des forêts	
		Définition du régime de l'exportation du bois énergie	En concertation avec le MEEH et le Ministère chargé du Commerce		
Favoriser la réduction de la demande de bois énergie	Optimiser les technologies de cuisson	Développement et diversification de la production de foyers ménagers et fourneaux économes, destinés à la vente ou à l'autoproduction (un taux d'adoption de foyers économes passant de 4% en 2015 à 70% en 2030, obtenir l'adhésion des ménages et des entreprises en faveur d'une réduction de leur consommation en bois énergie à travers l'adoption de foyers économes et la transition vers d'autres sources d'énergie de cuisson)			
		Structuration et densification des réseaux de distribution		Avec le concours des CTD et l'implication des	

Axe stratégique	Orientations	Rôle	MEEF	MEEH	Observations
				opérateurs privés	
		Vulgarisation de l'utilisation de foyers améliorés		Avec l'implication des opérateurs privés et des media	
	Promouvoir l'adoption d'énergies de substitution	Etude de faisabilité technique, économique et sociologique de nouvelles alternatives de substitution du bois énergie		Avec les universités et les centres de recherche	
		Vulgarisation d'autres énergies de substitution pour la cuisson, notamment de la biomasse non ligneuse		Avec les universités et les centres de recherche	
Mettre en place les conditions cadre essentielles pour la SNABE	Assurer la coordination et le pilotage de la stratégie	Mise en place du « Comité bois énergie » au niveau national et régional	Avec l'implication des ministères sectoriels, des CTD, des représentants des opérateurs et des organisations de la société civile		
		Elaboration de plans ou schémas directeurs d'approvisionnement en bois énergie au niveau de chaque région	Avec l'implication de toutes les parties prenantes		
	Réviser ou compléter le cadre juridique et définir un système de contrôle de la FBE	Revue du décret 82-312 relatif à la fabrication du charbon de bois	En concertation avec les parties prenantes		Cf Axe 1 pour les autres points de la réglementation à réviser ou compléter (reboisement, délégation de gestion)
		Mise en place d'un système de contrôle du bois énergie au niveau des Régions	Services déconcentrées avec le concours des CTD		Couverture à 50% des besoins en bois par des ressources forestières licites et durables
		Intégration de tous les acteurs de la filière bois énergie dans le système légal	Avec le concours du Ministère chargé des Finances (incitations financières), le Ministère		Notamment ceux qui interviennent au niveau de l'offre

Axe stratégique	Orientations	Rôle	MEEF	MEEH	Observations
			chargé de la Décentralisation, les CTD		
	Renforcer les capacités des acteurs	Conception d'un programme multidisciplinaire de renforcement de capacités concernant tous les maillons de la filière (reboisement, exploitation, carbonisation, conditionnement, stockage, commercialisation, foyer économe)	Avec le concours des universités et centres de formation		
		Sensibilisation des opérateurs à se formaliser, à s'organiser et à renforcer leurs capacités en vue notamment d'accroître le rendement à la carbonisation, la qualité des produits et la maîtrise de la commercialisation	Avec le concours des opérateurs privés et des organisations de la société civile		
	Financer durablement l'accès et l'approvisionnement durable en bois énergie	Revue du fonctionnement du Fonds Forestier National (FFN) en vue de sa remobilisation éventuelle pour le financement de tout ou partie de la filière	Avec le concours du Ministère chargé des Finances		
		Préparation de dossiers pour faciliter l'accès au Fonds Vert Climat (FCV) et d'autres fonds au niveau international	Avec le concours des partenaires techniques et financiers		
		Etude des opportunités offertes par le Fonds National d'Insertion du Secteur Informel (FNUSI) logé au Ministère des Finances et du Budget en vue de la formalisation des activités de la filière	Avec le concours du Ministère chargé des Finances		
		Etude de pertinence et de faisabilité d'un appui à l'accès des opérateurs de la filière au financement bancaire ou de la microfinance ou à un fonds de garantie	Avec le concours des banques ou des institutions de la microfinance		
	Suivi et évaluation	Mise en place de dispositif de collecte et de partage de données et d'informations entre les services du MEEH - dont l'Observatoire de l'Énergie - les services des statistiques et de l'évaluation du MEEF et les Régions	Avec le concours de l'observatoire de l'énergie et le cas échéant de l'observatoire des forêts		
		Edition de supports d'information sur bois énergie	Idem		